

## PERMISSIONS ET SORTIE

- La possibilité de sortie en permission le week-end pour une durée de 48h maximum vous est offerte si votre état de santé le permet avec accord médical, pour objectif d'évaluer votre autonomie au domicile et d'anticiper votre sortie définitive.
- Lors de cette permission, le transport n'est pas pris en charge. Ce sont des permissions thérapeutiques ayant pour objectif d'évaluer votre autonomie au domicile.
- Il est formellement **INTERDIT** de sortir de l'enceinte de l'établissement sans accord médical.
- Votre sortie définitive est prononcée par le médecin et s'effectue en fin de matinée.
- Vos avis et vos impressions nous intéressent : un questionnaire de sortie vous sera distribué, merci de le renseigner et de nous le retourner.

## LE SERVICE SOCIAL

Durant votre séjour, une assistante de service social est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches. Vous pouvez la joindre par l'intermédiaire de l'équipe soignante de l'unité.

## DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance. Celle-ci peut assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

## DOULEUR

Votre douleur sera évaluée plusieurs fois par jour et un traitement, si nécessaire, sera mis en place. Une équipe « douleur » se déplace dans les unités de soins à votre demande, de votre entourage ou de l'équipe soignante et médicale.

## VOTRE TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX

Vos médicaments personnels vous seront retirés à l'entrée par l'infirmière de l'unité et rendus à la sortie. Cette prescription sera réévaluée par le médecin du service.

CENTRE HOSPITALIER DE MOULINS-YZEURE

# SMR

SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION

## LIVRET D'ACCUEIL

DIP/PLA/24 - Mise en page service communication - MAJ Septembre 2024



CENTRE HOSPITALIER  
MOULINS-YZEURE

Le service de SMR (*Soins Médicaux et de Réadaptation*) a pour mission principale d'accompagner les patients vers un maximum d'autonomie, dans le cadre du projet de soins, en vue d'un retour à domicile.

## LE SMR DISPOSE DE DEUX UNITÉS

- **LES CÈDRES | REZ DE CHAUSSÉE : 18 LITS**
- **LES TILLEULS | 3<sup>ÈME</sup> ÉTAGE : 22 LITS**

Les chambres seules sont attribuées en fonction des pathologies et des disponibilités. Chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilette avec douche.

## MODALITÉS D'HOSPITALISATION

Vous serez accueilli en **HOSPITALISATION COMPLÈTE**.

A proximité de ces deux unités, se trouve le plateau technique où exercent les kinésithérapeutes et l'ergothérapeute.

Nous collaborons et pouvons solliciter en fonction de vos besoins :

- l'assistante sociale
- la diététicienne
- la neuropsychologue
- le podologue
- l'appareilleur
- l'orthophoniste
- l'équipe de lutte contre la douleur
- l'unité d'addictologie de liaison
- les différents services spécialisés de l'hôpital



## RÉGLEMENTATION ET INFORMATIONS PARTICULIÈRES



Votre admission dans l'unité peut se faire le matin ou le soir.

### HORAIRES DE VISITES

Les visites sont autorisées de 14h30 à 19h.

## LES REPAS



Les repas sont servis dans la salle à manger, le petit déjeuner dans votre chambre

- **petit déjeuner** : 8h15 à 9h dans votre chambre
- **déjeuner** : de 12h à 13h en salle à manger (ou à l'extérieur sur la terrasse quand le temps le permet pour le service des Cèdres).
- **dîner** : de 18h30 à 19h30 dans votre chambre.

Une aide-soignante passe une fois par jour du lundi au vendredi pour vous faire choisir votre menu et une diététicienne peut intervenir sur prescription médicale. Une pesée sera effectuée une fois par semaine.

## AFIN DE FACILITER VOTRE RÉÉDUCATION

VEUILLEZ PRÉVOIR :

- pantalons souples (*jogging, caleçon...*)
- vêtements amples
- chaussures types baskets
- canne et/ou déambulateur si vous en possédez un.

## ORGANISATION DE LA JOURNÉE

POUR FACILITER L'ORGANISATION DES SOINS DE VOTRE JOURNÉE :

- Les toilettes sont réalisées et le petit déjeuner est servi en fonction des horaires de kinésithérapie, d'examens... ;
- Les horaires des soins infirmiers et/ou des examens vous seront indiqués par l'équipe soignante ;
- Les horaires des séances de kinésithérapie et/ou d'ergothérapie vous seront indiqués par le kinésithérapeute, l'ergothérapeute et les infirmières sur un document affiché dans votre salle de bain.
- Votre suivi médical est discuté en équipe pluridisciplinaire au moins une fois par semaine.
- Les familles seront reçues sur rendez-vous.
- L'entretien de votre chambre est effectué le matin de 9h30 à 12h.